

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS III - SORBONNE NOUVELLE

# DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

## GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme CAROLINE LELONG, née le 23 décembre 1980 à TOURS (037), en vue de son inscription au Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées TRADUCTION EDITORIALE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES TRADUCTION EDITORIALE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE**, *mention assez bien*

est décerné à **Mme CAROLINE LELONG**

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Fait à Paris, le 21 janvier 2004

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,  
des universités



Maurice QUENET

N° PARI III 4369341

Bernard BOSREDON

/2004200205296